



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 134:1998

Appareils de protection respiratoire - Nomenclature des composants

Respiratory protective devices -
Nomenclature of components

Atemschutzgeräte - Benennungen von
Einzelteilen

01/1998



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 134:1998 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 134:1998.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 01.040.13; 13.340.30

Remplace EN 134:1990

Descripteurs: équipement de protection individuelle, prévention des accidents, appareil de protection respiratoire, composant, nomenclature, nomenclature multilingue

Version Française

Appareils de protection respiratoire - Nomenclature des composants

Atemschutzgeräte - Benennungen von Einzelteilen

Respiratory protective devices - Nomenclature of components

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 21 décembre 1997.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Nomenclature	7
3.1 Pièces faciales	7
3.2 Appareils filtrants.....	11
3.3 Appareils de protection respiratoire isolants.....	17
Annex ZA (informative) Articles de la présente norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE.	26

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 79 "Appareils de protection respiratoire" dont le secrétariat est tenu par le DIN.

La présente norme européenne remplace l'EN 134:1990.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 1998, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 1998.

La présente norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directives UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante de la présente norme.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

1 Domaine d'application

La présente norme européenne spécifie une nomenclature harmonisée des composants caractéristiques des appareils de protection respiratoire. Elle ne spécifie pas quels composants ni combien et où ils doivent être utilisés dans l'appareil.

Les dessins figurant dans cette norme sont seulement des exemples destinés à l'identification des différents composants pour faciliter l'application des termes correspondants. Les définitions et les termes utilisés sont donnés dans l'EN 132 et l'EN 135.

Les termes sont formulés dans les trois langues officielles de CEN.

2 Références normatives

Cette norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette norme européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

EN 132	Appareils de protection respiratoire - Définitions
EN 135	Appareils de protection respiratoire - Liste de termes équivalents
EN 136	Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage
EN 137	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert à air comprimé - Exigences, essais, marquage
EN 138	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire à air libre avec masque complet, demi-masque ou ensemble embout buccal - Exigences, essais, marquage
EN 139	Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire à adduction d'air comprimé avec masque complet, demi-masque ou ensemble embout buccal - Exigences, essais, marquage
EN 140	Appareils de protection respiratoire - Demi-masques et quarts de masques - Exigences, essais, marquage
EN 141	Appareils de protection respiratoire - Filtres anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage
EN 142	Appareils de protection respiratoire - Ensembles embouts buccaux - Exigences, essais, marquage
EN 143	Appareils de protection respiratoire - Filtres à particules - Exigences, essais, marquage

- EN 145 Appareils de protection respiratoire - Appareils autonomes à circuit fermé, à oxygène comprimé - Exigences, essais, marquage
- EN 146 Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants contre les particules à ventilation assistée avec casques ou cagoules - Exigences, essais, marquage
- EN 147 Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants contre les particules à ventilation assistée avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques - Exigences, essais, marquage
- EN 149 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage
- EN 250 Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé et à circuit ouvert - Exigences, essais, marquage
- EN 269 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à assistance motorisée avec cagoule - Exigences, essais, marquage
- EN 270 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire à adduction d'air comprimé avec cagoule - Exigences, essais, marquage
- EN 271 Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants à adduction d'air comprimé utilisés pour les opérations de projection d'abrasifs - Exigences, essais, marquage
- EN 400 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit fermé - Appareil d'évacuation à oxygène comprimé - Exigences, essais, marquage
- EN 401 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit fermé - Appareil d'évacuation à oxygène chimique (KO₂) - Exigences, essais, marquage
- EN 402 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet ou ensemble embout buccal - Exigences, essais, marquage
- EN 403 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Appareils filtrants avec cagoule pour l'évacuation d'un incendie - Exigences, essais, marquage
- EN 404 Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation - Appareils d'évacuation à filtre - Exigences, essais, marquage
- EN 405 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants à soupapes contre les gaz ou contre les gaz et les particules - Exigences, essais, marquage